

Le 5 juillet 2021

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 5 juillet 2021 à 19 h00.

## **PRÉSENCES**

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillers : Robert Deschamps, Robert Young, François Reid, Ron Stewart, et Barbara Bellingham, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

## **ABSENCE**

Aucune

21-07-01

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Barbara Bellingham appuyé par le conseiller François Reid, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le sujet suivant :

15a) Fermeture du bureaux congé estival

21-07-02

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 7 juin 2021, soit adopté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est possible pour le public de soumettre des questions ou commentaire par écrit à l'hôtel de ville au 12, rue Maple, Stanbridge East, QC J0J 2H0 ou par courriel à [stanbridge@axion.ca](mailto:stanbridge@axion.ca)

Un citoyen questionne les membres du conseil.

- Demande de suivi sur le dossier cellulaire

21-07-03

## **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu que les comptes \*extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

## **SALAIRES PAYÉS EN JUILLET 2021**

Total des salaires : \$ 8 305.34

## CHÈQUE FOURNISSEUR N°

4519*	Nicole Blinn	Petite caisse	197.47
4520*	André Paris Inc.	Fauchage / 1 <sup>e</sup> coupe Res # 21-04-08	1 101.46
4521	Avizo Experts	Usine	1 356.71
4522	Axion		215.48
4523*	Crystal Beaucage	Remb. Camp de jour	100.00
4524	Peter Beaucage	Mois de juin	1 223.05
4525	Bell Canada		563.69
4526	Canton de Bedford	Mois de juin	7 166.68
4527	Dépanneur Stanbridge East	Garage / cat food	22.98
4528	Hydro-Québec		1 775.67
4529	Gestim Inc.	Inspecteur	2 246.43
4530*	L'Homme et Fils inc.	Peinture blanc	229.93
4531	Librairie Moderne	Biblio	190.77
4532	Motosport G.L.	Huile / garage	96.45
4533*	Nutri – Vert	B-Mix	115.00
4534*	P.A. le Riverain-Bedford	S.I.	201.15
4535*	Pièces d'auto St-Jean Inc.	F-550	117.03
4536	Postes Canada	Biblio / rapport du maire	114.92
4537*	Premier Tech Aqua	Usine (2 lampes UV)	402.41
4538	Chauffage P.Gosselin Inc.	S.I. / garage	672.97
4539	R.I.G.M.R.B.M.		2 181.08
4540	Rona Levesque Inc.	Garage	19.55
4541	Sani -Eco inc.	Mois de juin	627.42
4542*	Somavrac C.C.	Chlorure de calcium	7 555.06
4543*	Staples Commercial	Fournitures de bureau	293.00
4544	Telus Mobilité		218.71
4545*	Fosse Septique Sanibert Inc.	Toilette portative	302.38
4546*	Ville de Bedford	Formation / 3 pompiers	2 882.33
4547*	Wurth Canada Ltd	Garage	137.40
4548*	Receveur Générale	Retenu fédérale	3 484.52
4549*	Ministre du revenu du Québec	Retenu provincial	9 622.05
4550*	Fondation de l'hôpital BMP	Rés. # 21-07-08	600.00
4551*	Fondation Claude De Serres	Rés. #21-07-09	200.00
4552*	Production Royal Pyrotechnie inc.	50% Feux d'artifice Loisirs de SE	2 586.94
4553*	Association de la Construction du Québec Estrie	Inscription SST rés. # 21-07-15	327.68
4554*	Postes Canada	400 timbres	423.11

## RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN JUIN

Dépôt du rapport de l'inspecteur, des permis émis en juin 2021.

21-07-04

## APPEL D'OFFRES N° 2100231–RÉFECTION CHEMIN GAGE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanbridge East a publié un appel d'offres public sur le SEAO pour des soumissions pour le pavage sur sur une longueur de +- 1875m sur le chemin Gage (appel d'offres n° 2100231);

**ATTENDU QUE** cinq (5) entrepreneurs ont fourni les soumissions suivantes :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE LA SOUMISSION (TAXES INCL.)	RANG
Pavage Maska inc	319 397.93\$	1
Les Entreprises Denexco Inc.	339 605.97\$	2
Eurovia Québec construction inc.	346 545.69\$	3
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	370 591.25\$	4
Pavage Axion inc.	380 056.80\$	5

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme FNX Innov, transmis par courriel en date du 22 juin 2021.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller François Reid, et résolu :

- Que ce conseil accepte la soumission la plus basse conforme, faite par Pavage Maska inc., pour un montant total de 319 397.93\$ incluant les taxes applicables pour le pavage du chemin Gage.
- Que la présente résolution lie contractuellement Pavage Maska inc. à la municipalité de Stanbridge East pour le projet n° 2100231– Réfection chemin Gage.

**21-07-05**

**APPEL D'OFFRES N° F 20 0026– RECHARGEMENT CHEMIN PERRY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanbridge East a publié un appel d'offres public sur le SEAO pour des soumissions pour le rechargement de la fondation supérieure sur une longueur de +/- 2 215m sur le chemin Perry (appel d'offres n° F 20 00026);

**ATTENDU QUE** cinq (5) entrepreneurs ont fourni les soumissions suivantes :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE LA SOUMISSION (TAXES INCL.)	RANG
Gestimaction inc.	77 515.00\$	1
Les Entreprises Denexco inc.	*84 161.70\$	2
Pavages Maska inc.	90 665.76\$	3
Pavage Axion inc.	96 886.77\$	4
Roger Dion et fils 2006 inc.	149 237.55\$	5

\*Montant corrigé selon les prix unitaires fournis par le soumissionnaire

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme FNX Innov, transmis par courriel en date du 17 juin 2021.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller François Reid, et résolu :

- Que ce conseil accepte la soumission la plus basse conforme, faite par Gestimaction inc., pour un montant total de 77 515.00\$ incluant les taxes applicables pour le rechargement du chemin Perry.
- Que la présente résolution lie contractuellement Gestimaction inc. à la municipalité de Stanbridge East pour le projet n° F20 00026- Rechargement chemin Perry

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N°432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE**

Le conseiller Ron Stewart donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, il proposera, ou en son absence un autre conseiller, l'adoption du projet de règlement n° 432 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

La directrice générale déclare que le présent projet de règlement a pour objet de modifier la politique contractuelle afin de se conformer aux dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (L.Q. 2021, c. 7)* qui oblige les municipalités du Québec à favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire reliée à la COVID 19 en prévoyant, dans leur politique contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. Ces mesures s'appliqueront pour une période de trois (3) ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 432 et renoncent à sa lecture.

Copie du projet de règlement n° 432 avait été remise à chacun des membres du conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

21-07-06

**STATUT BILINGUE MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST**

**ATTENDU QUE** la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un « statut bilingue » en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la Charte;

**ATTENDU QUE** les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidents parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanbridge East est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte depuis 1977 et qu'elle désire conserver ce « statut bilingue »;

**ATTENDU QU'** actuellement, la Charte ne permet pas que la reconnaissance du « statut bilingue » en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande;

**ATTENDU QUE** l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 170 qui imposait les fusions forcées aux municipalités en 2000, et qu'elle a adopté en même temps la loi 171 qui modifiait considérablement les critères de reconnaissance prescrits par l'article 29.1 de la Charte, soit d'une majorité de résidents d'une municipalité ou d'un arrondissement parlant une langue autre que le français à une majorité de résidents de langue maternelle anglaise;

**ATTENDU QUE** les critères révisés en vertu de la loi 171 ont été imposés sans consultation préalable avec les municipalités reconnues en vertu de l'article 29.1, selon la définition la plus étroite et la plus inexacte des communautés de langue anglaise au sein des dites municipalités ou des dits arrondissements;

**ATTENDU QUE** la Charte de la langue française accorde aux municipalités ayant un statut bilingue le soin de déterminer si elles veulent abandonner ce statut et cela n'a jamais été fait, et en 2013, lorsque le Parti Québécois a cherché à réviser les règles pour retirer ce pouvoir aux municipalités, la Coalition Avenir Québec et le Parti libéral du Québec ont clairement indiqué que c'était aux municipalités et non au gouvernement du Québec de déterminer si ce statut devait un jour être abandonné;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanbridge East est fermement opposée aux amendements proposés à l'article 29.2 de la Charte qui sont prévus dans le projet de loi n°96;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu que :

- la Municipalité de Stanbridge East déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le « statut bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir, et qu'elle désire le faire indépendamment de toute fluctuation de sa population dans les données du recensement, maintenant et à l'avenir, tel que garanti lorsque ce droit a été accordé lors de l'adoption de la Charte en 1977.
- les résidents et le conseil de la Municipalité de Stanbridge East considèrent la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité et comme le témoignage de la présence historique des deux communautés, anglophone et francophone, dans la municipalité.
- la Municipalité de Stanbridge East s'oppose vigoureusement à toutes modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement;

-la Municipalité de Stanbridge East demande à sa directrice générale secrétaire-trésorière d'envoyer copie de cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les autres municipalités du Québec officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte, à la députée fédérale de Brome Missisquoi et au Commissariat aux langues officielles du Canada, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM.

Le maire demande le vote;

**EN FAVEUR :** Les conseillers, Ron Stewart, Robert Young, Robert Deschamps, et la conseillère, Barbara Bellingham

**CONTRE :** Le conseiller François Reid

*\* Le conseiller François Reid déclare qu'il n'est pas contre le maintien du statut bilingue. Il déclare qu'il est seulement contre certains articles de la résolution proposée, qu'il considère comme de fausses déclarations.*

**Adopté**

**21-07-07**      **BIBLIOTHÈQUE DENISE-LAROCQUE-DUHAMEL- NOUVELLE PLAGE**  
**HORAIRE**

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que la Municipalité de Stanbridge East adopte les nouvelles heures d'ouvertures de la Bibliothèque Denise-Larocque-Duhamel, à partir du mois de juillet 2021, soit mardi de 18h30 à 20h30, mercredi 13h30 à 16h30 et le samedi de 10h00 à midi.

**21-07-08**      **FONDATION HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS -ENGAGEMENT**  
**CONTRIBUTION CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018-2022**

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité de Stanbridge East verse 600\$ à la Fondation BMP (engagement 2018 résolution n°18-04-14)

**21-07-09**      **CONTRIBUTION FONDATION CLAUDE DE SERRES**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller François Reid, et résolu de contribuer un montant de 200\$ au Fondation Claude De Serres.

**21-07-10**      **RÉSERVE FINANCIÈRE- AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION**  
**DU CANNABIS**

**CONSIDÉRANT QU'**      une aide financière de 1 820\$ liée à la légalisation du cannabis a été versé à la municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en 2019 pour les années financières 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT QUE**      cette aide financière conçue pour répondre aux besoins des municipalités était non récurrente et, toute partie de cette somme non utilisée avant le 31 décembre 2020, devait être retournée au ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et étant donné les difficultés à réaliser des projets, le MAMH a prolongé la période jusqu'au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie se prolonge et que la municipalité était incapable d'investir les sommes prévues avant le 30 juin 2021 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu de reporter l'utilisation de cette somme au-delà du 30 juin 2021 en créant une réserve financière à cette fin.

### **NOMINATION RUE PRIVÉE - RUE ALAIN -LOT 6 386 923**

Correspondance par courriel- Commission de toponymie : Suite à une première analyse le nom **Rue Alain**, ne peut pas être soumis car il fait référence à une personne vivante.

Le conseil discute différentes possibilités.

La directrice avise le conseil qu'il est primordial d'officialiser l'adresse civique du lot 6 386 921, suite à l'émission d'un permis de construction d'une maison unifamiliale. Suivant les recommandations de la Commission de toponymie du Québec il est convenu que le petit bout de rue sera simplement la continuité de la rue Michel.

### **DÉPÔT- ENVOI RECOMMANDÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE- ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICE ET L'UTILISATION DE L'ARÉNA DE BEDFORD/ NON RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE**

La directrice générale dépose la résolution n° 2021-06-173 transmis par envoi recommandé, adoptée par le conseil municipal de Saint-George-de Clarenceville concernant l'intention de la municipalité de ne pas renouveler l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford.

### **CORRESPONDENCE**

- Par courriel : Ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie François Bonnardel- Aide financière maximale de 35 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin Caleb-Tree. Programme d'aide à la voirie Locale- Volet Projets particuliers d'amélioration.
- Par courriel : Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Québec et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Andrée Laforest- La municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

### **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MUNICIPALITÉ – CONGÉ ESTIVAL**

Le bureau municipal sera fermé du 9 au 20 août 2021, inclusivement.

\*Le bureau de l'inspecteur municipal sera ouvert le 11 et 18 août 2021.

21-07-11

**SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTE PROJET ACCESSIBILITÉ  
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

*Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil ou à la direction préalablement, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour et à sa prise en considération.*

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité nécessite un accompagnement professionnel et technique en regard du projet "Accès universelle Centre communautaire";

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que ce conseil autorise le conseiller François Reid à consulter avec la Firme Atelier A. Bellavance inc., concernant le mandat pour la réalisation des plans et devis, le suivi du processus d'appel d'offres, les recommandations ainsi que la surveillance des travaux pour le projet accessibilité du centre communautaire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 57.

---

Nicole Blinn, directrice générale

---

Greg Vaughan, maire